



Mon employeur est il en droit de ne pas payer les frais de route

Par **phil29**, le **29/09/2008** à **16:57**

Bonjour
J'aimerais savoir si mon employeur a le droit de procéder ainsi pour les frais de route, avec mon véhicule personnel.
Mon patron paye les frais de route selon le compas (barème FFB) fédération française du bâtiment
il paye les kilomètres et heures de route Du siège au chantier;
mais pas du domicile au siège hors qu'il y a bien plus de Kms (90kms) 180 aller retour.
étant donné actuellement il est en redressement judiciaire a sa demande il essaye par tout les moyens de se débarrasser de quelques ouvriers dont moi compris
pour reprendre une société derrière avec moins de 50 ouvriers qui habite dans la commune dont dépendra le siège.
il passe en liquidation fin octobre 2008
en attendant pendant il veut me mettre sur un chantier proche du siège afin de pas payer les heures de routes et kilométrages, seulement le problème c'est que ça me fais 180 kms aller retour bien trop de frais sachant que je ne serais pas garder et pas payé, hors qu'il y a un chantier a 20kms de chez moi c'est bien pour que je craque et que je parte de moi même.
en revanche Si j'ai un chantier dans ma commune il ne paye rien non plus la il part de mon domicile au chantier.
c'est comme il veut je ne trouve très logique tout ça
Je suis en désaccord avec lui car je ne peux pas faire 180Kms par jour c'est impossible, trop de frais.
quelle solution puis je obtenir ,quelle défense ,que son mes droits par rapport a ça ?
est il dans ses droits le plus total?
j'attends avec impatience votre réponse merci

Par **SAINT_JUST**, le **29/09/2008** à **23:51**

l'employeur est tenu de payer les kilomètres et heures de route Du siège au chantier mais en aucun cas du domicile au siège, vous pouvez très bien habiter à 10000 KM du siège et venir

travailler tous les jours en avion;

Par **phil29**, le **30/09/2008** à **00:11**

merci de votre réponse rnrnc'est pas tres cool sachant que c'est votre voiture personnel rnles frais s'eleve a combien par mois 300€ ,à 350€ de gasoil déjà pour rncommencer pour une paye de 1200€-300€= 900€ rnrnalors je crois que j'ai ma réponse vaux mieux que je demissionne rnmerci encore SAINT_JUST